

DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(L.R.Q., chapitre C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	ANDRÉ LAMONTAGNE
Circonscription :	JOHNSON

DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Gala de l'ADISQ	29 octobre 2017
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Deux billets pour la cérémonie annuelle du 39^e Gala de l'ADISQ.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation faite au député de Johnson pour assister à la cérémonie annuelle du 39^e Gala de l'ADISQ.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) André Lamontagne	Date de la déclaration 2017-10-30
---	---